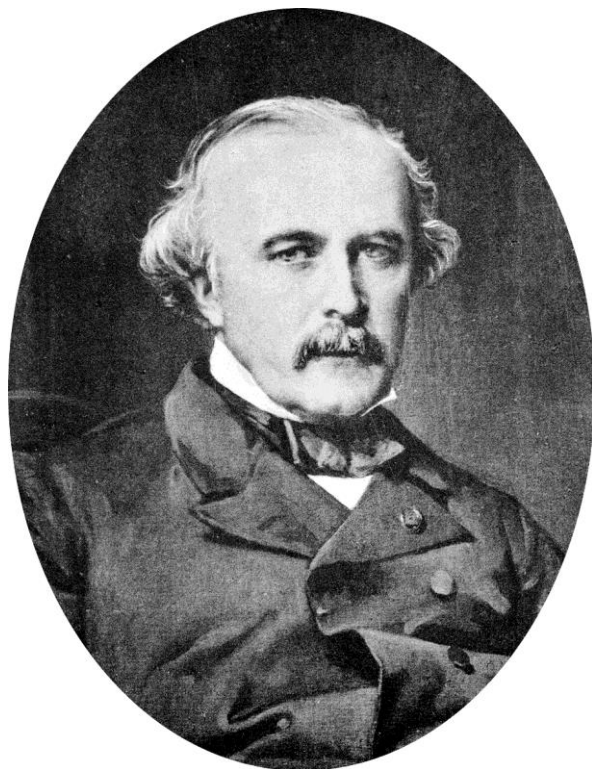


Familles parisiennes
dans l'ascendance d'Élisabeth DURAND, femme LE CHATELIER :
BUACHE, DESEINE, POTIER & DESJARDINS

La famille DURAND est une famille de menuisiers originaire de Touffreville dans l'Eure : Élisabeth DURAND (1827-1902) est la fille de Pierre Louis, architecte, & Louise Élixa BUACHE, la petite-fille de Pierre DURAND & Catherine Victoire DESEINE.



Louis LE CHATELIER
(1815-1873)



Élisabeth DURAND
(1827-1902)

Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté.¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripneur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

Famille BUACHE	1
Tuition & avis BRION du 16 février 1729	1
Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne BUACHE du 19 mars 1729.....	2
Contrat de mariage entre Jean Nicolas BUACHE & Marie Louise COLLIN du 7 frimaire an 9	3
Famille DESEINE	4
Bénéfice d'inventaire de SEYNE du 16 avril 1659.....	4
Contrat de mariage entre André DESEINE & Marie Anne DESJARDINS le 22 novembre 1705	5
Contrat de mariage entre Louis André DESEINE & Jeanne Madeleine POTIER le 2 janvier 1738	6
Inventaire après décès de Louis André DESEINE du 9 juin 1777	8
Clôture de l'inventaire après décès de Louis André DESEINE du 31 juillet 1777	10
Contrat de mariage entre Pierre DURAND & Catherine Victoire DESEINE le 5 septembre 1782	11
Avis DESEINE interdit du 29 avril 1790	12
Familles POTIER & AUMONT.....	13
Contrat de mariage entre Guillaume POTIER & Catherine BUTEL le 14 juin 1676	13
Testament de Claude TRUBERT du 6 juin 1681	14
Contrat de mariage entre Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT le 29 avril 1714	16
Contrat de mariage entre Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT le 8 juillet 1720 .	17
Tuition AUMONT du 11 mai 1743	18
Tuition POTIER du 17 décembre 1749	19
Tuition MARTIN de LAMARTINIERE du 2 juin 1761	20
Inventaire après décès de Philippe POTIER du 29 mars 1762	21
Inventaire après décès de Jean François POTIER du 20 avril 1762	23
Avis MARTIN de LAMARTINIERE du 20 avril 1762	25
Émancipation & avis DERET du 12 novembre 1763	26
Avis POTIER du 27 août 1764	27
Avis MARTIN de LA MARTINIERE du 3 mai 1769.....	28
Tuition MERCIER du 29 juillet 1778.....	29
Famille BUTEL.....	30
Inventaire après décès de Jeanne GALAND le 4 septembre 1612	30
Bénéfice d'inventaire GABOURY du 3 décembre 1630	31
Tuition BUTEL (GALAND) du 15 octobre 1635	32
Tuition BUTEL (CRICHAN) du 15 octobre 1635.....	33

II

Bénéfice d'inventaire BUTEL du 21 novembre 1635.....	34
Testament de Charles BUTEL du 2 septembre 1652	35
Bénéfice d'inventaire RICHARD du 3 août 1656.....	36
Avis LE RAT du 14 février 1678.....	37
Renonciation PETIT du 4 février 1679.....	38
Contrat de mariage entre Philippe BUTEL & Élisabeth Marie VINCENT le 30 mai 1683 ...	39
Familles DESJARDINS & HEMON	40
Tuition DESJARDINS du 9 juin 1688.....	40
Avis DESJARDINS du 29 décembre 1695	41
Contrat de mariage entre Alexis HEMON & Catherine DESJARDINS le 27 février 1696 ...	42
Tuition HEMON du 8 novembre 1724	43
Contrat de mariage entre Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR le 17 janvier 1728	44
Clôture de l'inventaire après décès d'Alexis HEMOND du 17 février 1728.....	45
Avis HEMON du 1 ^{er} septembre 1734.....	46
Contrat de mariage entre Denis HEMON & Marie ROUILLON le 25 octobre 1734	47
Avis HEMON du 16 novembre 1735	48
Tuition HEMON du 24 décembre 1749	49
Tuition PINGENET du 11 décembre 1751.....	50
Tuition & avis HEMON du 29 décembre 1767.....	51
Familles TALON & LEBLANC	52
Tuition LEBLANC du 12 septembre 1629.....	52
Avis LE BLANC du 13 octobre 1646.....	53
Bail LEBLANC du 30 janvier 1650	54
Avis TALLON du 22 septembre 1666.....	55
Avis TALON du 13 avril 1668	56
Avis TALON du 15 septembre 1668	57
Avis TALON du 26 septembre 1668	58
Tuition TALLON du 11 juillet 1710.....	59
Clôture de l'inventaire après décès de Jean Antoine TALON du 22 mai 1713	60
Tuition & avis TALLON du 8 février 1717	61

Famille BUACHE ¹

Tuition & avis BRION du 16 février 1729

L'an 1729 le 16 février, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Anne BRION, fille âgée de 4 mois ou environ de Sébastien BRION, maître serrurier à Paris, & de défunte Marie Claude PILLOT, sa femme, savoir :

- *Claude BUACHE, maître serrurier à Paris, aïeul maternel à cause d'Anne CUFFAULT, sa femme,*
- *Philippe BUACHE, géographe ordinaire du Roy, oncle maternel,*
- *Pierre GENARD, maître cordonnier, ami,*
- *Jean Robert LECAILLE, bourgeois de Paris, ami, ²*
- *Pierre COURBEE, maître rôtisseur à Paris, aussi ami,*

tous par Me Simon BERSON, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté qu'il convenait élire un tuteur à l'effet de régir & gouverner les personne & biens de la dite mineure, & diriger ses droits & actions dans la succession de Marie Anne BUACHE, sa tante, à son décès femme de René NOURRY, maître boulanger à Paris ; & à cet effet, faire faire inventaire des biens & effets de la dite succession & communauté de biens qui a été entre la dite défunte, sa tante, & le dit René NOURRY pour, après l'examen du dit inventaire & des pièces qui y seront inventoriées, accepter la succession ou y renoncer au cas qu'elle ne soit point profitable à la dite mineure ;

comme aussi qu'il était besoin d'élire un subrogé tuteur à la dite mineure pour assister à l'inventaire qu'il convient faire des biens de la succession de la dite défunte Claude PILLOT, sa mère, & de la communauté qui a été entre elle & le dit Sébastien BRION ;

qu'ils sont d'avis que le dit BRION, père de la dite mineure, soit élu son tuteur à l'effet de régir ses personne & biens & diriger ses droits & actions en la succession de la dite défunte sa tante, de laquelle la dite mineure est habile à se dire & porter héritière pour moitié quant aux propres, faire procéder à l'inventaire [...] ;

& finalement que le dit Claude BUACHE soit élu pour subrogé tuteur à la dite mineure ; lesquels BRION & BUACHE à leur égard se rapportent à justice.

¹ La famille BUACHE est originaire de la Neuville-au-Pont dans la Marne.

² Signature LACAILLE.

**Clôture de l'inventaire après décès de Marie Anne BUACHE
du 19 mars 1729**

Est comparu René NOURY, me boulanger à Paris, en son nom à cause de la communauté de biens d'entre luy & défunte Marie Anne BUACHE, sa femme, lequel a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête au dit nom, & aussi à la requête de Claude BUACHE, me serrurier à Paris, & de Anne CUFFAUT, sa femme, père & mère de la dite défunte Marie Anne BUACHE, de laquelle ils sont habiles à se dire héritiers conjointement quant aux meubles & acquis, & aussi à la requête de Philippe BUACHE, géographe ordinaire du Roy, & de Sébastien BRION, me serrurier à Paris, comme tuteur de Anne BRION, sa fille & de défunte Marie Claude PILLOT, sa femme, le dit Philippe BUACHE de son chef & la dite mineure par représentation de sa dite mère, sœur utérine de la dite défunte femme NOURY, habiles à se dire seuls héritiers, chacun pour moitié, quant aux propres de la dite défunte femme NOURY, par BOIS & LAUVERJON, notaires à Paris, le 21 février dernier ; tenu pour clos.

Contrat de mariage
entre Jean Nicolas BUACHE & Marie Louise COLLIN
du 7 frimaire an 9¹

Par devant les notaires à Paris soussignés furent présents :

Jean Nicolas BUACHE, hydrographe de la Marine, membre de l'Institut national & du bureau des longitudes, demeurant à Paris aux galeries du Palais national des Sciences & Arts, n° 25, division des Tuileries ; né à la Neuville au Pont, département de la Marne, le 15 février 1741, fils de Bernard BUACHE & de Marie COLLIN, son épouse, décédés au même lieu de la Neuville au Pont ; veuf sans enfant de Marie Catherine BINET, qui est décédée à Paris sur la paroisse St Germain l'Auxerrois le 28 novembre 1792 ; & stipulant pour lui & les siens, d'une part ;

& Marie Louise COLLIN, majeure, demeurant à Paris rue St Thomas du Louvre, n° 240, même division des Tuileries ; née à la Neuville au Pont le 12 septembre 1772, fille de Bernard COLLIN, décédé à la Neuville au Pont le 16 mars 1793, & de Marguerite LAIDE-BEURE, son épouse, aujourd'hui sa veuve, domiciliée au même lieu ; la dite D^{lle} COLLIN stipulant pour elle & les siens, d'autre part ;

Lesquels, à raison du mariage proposé entre eux & qui sera proclamé demain à la mairie du 1^{er} arrondissement à Paris, en ont arrêté les conventions civiles ainsi qu'il suit en présence d'Étienne COLLIN, frère aîné de la future.

¹ Contrat devant Me BEUVIERE le 28 novembre 1800 : MC/ET/CXVIII/689

Famille DESEINE ¹**Bénéfice d'inventaire de SEYNE
du 16 avril 1659**

Vu par nous les lettres de bénéfice d'inventaire données à Paris le 2^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil [VUITON] & scellées, obtenues & impétrées par Nicolas de SEYNE, cordonnier demeurant à Bougival, au nom & comme tuteur naturel d'André de SEYNE, fils de luy & de Claude LE BLANCHET, père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis de se dire, nommer & porter héritier par bénéfice d'inventaire pour son dit fils de défunt Antoine de SEYNE, sergent en la prévôté du dit Bougival ; en cette qualité prendre & appréhender sa succession sans qu'il fut tenu de payer aucune chose & dette d'icelle, sinon jusqu'à la concurrence [...]

¹ La famille DESEINE est une famille de cordonniers originaire de Bougival dans les Yvelines.

Contrat de mariage
entre André DESEINE & Marie Anne DESJARDINS
le 22 novembre 1705 ¹

Furent présents Gilles DESEYNE, cordonnier à Bougival, proche Versailles, étant ce jour à Paris, au nom et comme stipulant pour André DESEINE, son fils, compagnon menuisier à Paris, y demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Mery, et de défunte Louise CORNER, sa femme, ses père et mère, pour luy et en son nom d'une part, et Marie Anne DESJARDINS, fille de défunts Pierre DESJARDINS, vivant menuisier, et d'Anne TALON, sa femme, ses père et mère, demeurant rue des Arcis, paroisse Saint Mery, majeure de 27 à 28 ans, aussy pour elle et en son nom d'autre part, lesquelles parties, en la présence et du consentement de leurs parents et amis cy après nommés, savoir de la part du dit André DESEYNE, outre son père, de Louis DECAMPE, vigneron au dit Bougival, étant aussy ce jour à Paris, son frère utérin, et de la part de la dite Marie Anne DESJARDINS, de sieur Jean Antoine TALON, maître peignier tabletier à Paris, et Marie Élisabeth BATILLY, sa femme qu'il autorise, demeurant susdite rue des Arcis, paroisse Saint Mery, ses oncle et tante paternels ² ;

[...]

¹ Contrat devant Me Antoine BELOT : MC/ET/II/354

² Jean Antoine TALON est le frère consanguin d'Anne, donc un oncle maternel plutôt que paternel.

Contrat de mariage
entre Louis André DESEINE & Jeanne Madeleine POTIER
le 2 janvier 1738 ¹

Furent présents Sr Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur, majeur, fils de défunt André DESEINE, aussy maître menuisier à Paris, et de défunte Marie Anne DESJARDINS, sa femme, pour luy et en son nom d'une part ;

Et sieur Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, et Magdeleine AUMONT, sa femme qu'il autorise, demeurant à Paris rue Pavée, susdite paroisse St Sauveur, tant en leur nom que faisant et stipulant pour Jeanne Madeleine POTIER, leur fille, demeurant avec eux, à ce présente et de son consentement d'autre part ;

Lesquels ont fait les traité, clauses et convention qui suivent du mariage espéré entre les dits André DESEINE et Jeanne Madeleine POTIER en la présence de leurs parents et amis cy après nommés, savoir de la part du futur :

- *D^{elle} Jeanne DESEINE, sœur,*
- *Sr Charles THIZON, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de D^{elle} Catherine DESJARDINS, sa femme,*
- *Sr Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, cousin germain maternel, et Élisabeth Françoise NICAR, sa femme,*
- *Sr Philippe HEMON, cousin maternel, maître menuisier, et Marguerite MODERAT, sa femme ; ²*

Et de la part de la dite D^{elle} future épouse :

- *Sr Guillaume POTIER, Marie Françoise POTIER, frère et sœur,*
- *Sr Philippe POTIER, marchand à Paris, oncle paternel, et D^{elle} Marie Nicole PELUT, sa femme,*
- *Claude Philippe POTIER, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Sr Georges AUMONT, maître boulanger, oncle maternel,*
- *Sr Olivier DERET, maître tailleur d'habits, et Marie Marguerite AUMONT, sa femme, tante maternelle,*
- *Louis Olivier DERET, leur fils, cousin germain,*
- *Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier, cousin ayant le germain maternel,*
- *Jean Baptiste DUFRESNAY, marchand de fer, cousin ayant aussi le germain maternel,*
- *D^{elle} Marie Louise DELAVILLE, fille marchande lingère, alliée,*
- *Marie Catherine DELANDELLE, cousine germaine,*
- *Nicole Thérèse DELAVILLE, cousine,*
- *Étienne [BREGES], entrepreneur des bâtiments du Roy,*
- *Jeanne PREVOST, femme d'Alexandre DUPLESSIS, bourgeois de Paris, parrain et marraine de la future,*

¹ Me Augustin LOYSON : MC/ET/LXXXV/465

² Pierre Alexis & Philippe HEMON sont les enfants de feu Alexis & Catherine DESJARDINS.

- *Sr DUFRESNAY, marchand mercier, cousin maternel, et Marie Anne GRIMBER, son épouse,*
- *Françoise ANGOT, tante,*
- *M. Anne DESFORGES, avocat en Parlement,*
- *Delle Marie Françoise [JOUA], fille, David Marie JOUA, bourgeois de Paris,*
- *Antoine DELAPLACE, maître limonadier,*
- *D^{elle} Marie Étienne DODEREL, veuve GOUGET, et la D^{elle} sa fille,*
- *le Sr NAVARRE et son épouse,*
- *[...]*

Tous amis des futurs époux.

[...]

**Inventaire après décès de Louis André DESEINE
du 9 juin 1777 ¹**

L'an 1777, le lundi 9^{ème} jour du mois de juin, 2 heures de relevée,

A la requête de dame Jeanne Madeleine POTTIER, veuve du sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Montorgueuil, paroisse Saint Eustache, en son nom à cause de la communauté de biens d'entre elle et le dit sieur feu son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsi qu'elle avisera dans la suite par conseil ;

Et encore la dite dame veuve DESEINE, au nom et comme curatrice à l'interdiction de Claude DESEINE, son fils majeur et du dit défunt son mari prononcée par la sentence du Châtelet cy après énoncée du 16 mai dernier, insinuée à Paris par [CAGNE] le 2 juin présent mois et signifiée par exploit de Me HAYON de LONGPRÉ, huissier priseur, ce jourd'huy, contrôlée aussy ce jourd'huy ;

Et enfin la dite dame veuve DESEINE, au nom et comme tutrice de Catherine Victoire DESEINE, Madeleine Anne DESEINE et Marie Antoinette DESEINE, ses trois enfants mineurs et du dit défunt sieur son mari ;

Plus à la requête du sieur Pierre Étienne DESEINE, architecte à Paris, y demeurant rue de Verneuil, faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dites D^{elle} DESEINE, ses trois sœurs mineures ;

Et en présence du sieur Claude DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Neuve Saint Denis, paroisse St Laurent, au nom et comme tuteur ad hoc tant des dites D^{elle} DESEINE mineures, ses nièces, que du dit sieur Claude DESEINE interdit, son neveu, à l'effet de stipuler pour eux dans tous les cas où ils auraient des intérêts contraires à ceux de la dite dame DESEINE, leur mère ;

La dite dame veuve DESEINE, le dit sieur Étienne DESEINE et le dit sieur Claude DESEINE, oncle, nommés et élus en qualités de curatrice et de tutrice, subrogé tuteur et tuteur ad hoc, par sentence du Châtelet de Paris rendue sur les conclusions de monsieur le procureur du Roy le 16 mai dernier [...] de l'avis des parents et amis des dites trois mineures DESEINE et du dit sieur DESEINE interdit, lesquelles charges les dits dame veuve DESEINE, sieur Étienne DESEINE et sieur Claude DESEINE, ont chacun à leur égard accepté par acte du 2 juin du présent mois, étant ensuite de la dite sentence qui est enregistrée de Me MOUSSET, greffier de la Chambre civile du dit Châtelet ;

Les dits Sr Claude DESEINE interdit, sieur Étienne DESEINE, sieur Louis Pierre DESEINE, Catherine Victoire DESEINE, Madeleine Anne DESEINE et Marie Antoinette DESEINE, mineures, frères et sœurs, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un sixième, du dit défunt sieur Louis André DESEINE, leur père ;

[...] dans lequel corps de logis le dit sieur DESEINE est décédé le 29 avril dernier, et où sont actuellement les dites parties et officiers [...]

¹ Inventaire après décès par Me Louis François de ST PAUL : MC/ET/XIX/826

Titres et papiers

Premièrement l'expédition en papier du contrat de mariage du dit feu sieur Louis André DESEINE et de la dite dame Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, à présent sa veuve, passé devant Me LOYSON, notaire à Paris qui en a gardé minute, et son confrère le 2 janvier 1738, par lequel [...] ; inventorié 1

Item l'extrait d'un acte passé devant Me LA PILLE, notaire à Paris, et son confrère le 16 septembre 1762, contenant liquidation et partage tant des biens des successions de défunt sieur Jean François POTIER et de Philippe POTIER, que de ceux de la communauté qui a été entre le dit Sr Jean François POTIER et Marie Madeleine AUMONT, son épouse, entre la dite Marie Madeleine AUMONT, veuve du dit sieur Jean François POTIER, en son nom à cause de la dite communauté d'une part, sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, bourgeois de Paris, les dits sieur et dame DESEINE à cause d'elle, sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, au nom et comme fondé de la procuration du sieur Pierre Louis POTIER, sieur Jean Noël MERCIER et Marie Catherine POTIER, sa femme, de lui autorisée, et sieur Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, au nom et comme tuteur de Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, sa fille mineure et de défunte Françoise POTIER, sa femme ;

Les dits sieurs POTIER, dames DESEINE et MERCIER, et mineure MARTIN de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite feuë dame sa mère, héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt sieur Jean François POTIER, leur père et aïeul, lequel était légataire universel du dit feu Sr Philippe POTIER, son frère, suivant son testament olographe déposé avec les codicilles étant ensuite à Me LA PILLE, notaire, le 24 février 1762, dûment contrôlé et insinué ; et encore les dits sieur Pierre Louis POTIER, dames DESEINE et MERCIER, légataires particuliers du dit feu sieur Philippe POTIER, leur oncle, suivant ses testament et codicilles sus énoncés [...] ; 2

**Clôture de l'inventaire après décès de Louis André DESEINE
du 31 juillet 1777 ¹**

Du 31 des dits mois et an est comparue Jeanne Madeleine POTIER, veuve de Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par Me de St PAUL et son confrère, notaires à Paris, le 9 juin dernier et jours suivants, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit défunt, son mary, qu'elle s'est réservé d'accepter ou y renoncer, que comme curatrice à l'interdiction de Claude DESEINE, leur fils majeur ², et comme tutrice de Catherine Victoire, Madeleine Anne et Marie Antoinette DESEINE, leurs filles mineures ; requête d'Estienne DESEINE, architecte à Paris, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dites mineures, ses sœurs ; plus à la requête de Louis Pierre DESEINE, sculpteur à Paris ; les dits susnommés frères et sœurs héritiers chacun pour un sixième de leur père ; plus en la présence de Claude DESEINE, maître menuisier à Paris ³, tuteur ad hoc des dites mineures et du dit interdit pour les cas opposés à la dite veuve DESEINE ; le dit inventaire tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1774 à 1785 : Y//5329

² En Jurisprudence civile, l'interdiction est l'action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence, ou de fureur : l'interdiction de Claude DESEINE, qui est sourd-muet, s'explique sans doute par son infirmité.

³ Claude DESEINE est le frère du défunt Louis André, l'oncle des héritiers.

Contrat de mariage
entre Pierre DURAND & Catherine Victoire DESEINE
le 5 septembre 1782 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présents sieur Pierre DURAND, maître menuisier à Paris, y demeurant rue & chaussée d'Antin, paroisse Saint Eustache, fils de défunts sieur Jean Pierre DURAND, maître menuisier en la paroisse de Touffreville en Vexin, et de Marie Anne FOURNIER, sa femme, stipulant le dit sieur DURAND fils pour lui et en son nom, d'une part ;

& dame Jeanne Madeleine POTIER, veuve du sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Neuve & paroisse Saint Sauveur, stipulant pour D^{elle} Catherine Victoire DESEINE, sa fille majeure et du dit défunt sieur son mari, demeurant avec la dite dame sa mère susdites rue & paroisse, à ce présente & de son consentement, aussi pour elle et en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison du mariage proposé entre le dit sieur DURAND & la dite D^{elle} DESEINE, dont la célébration se fera incessamment en face d'Église, ont reconnu en avoir arrêté le traité, accords & conventions civiles, ainsi qu'il suit en présence de sieur Claude DESEINE, sculpteur, sieur Étienne DESEINE, architecte, ancien pensionnaire du Roi, D^{elle} Anne Madeleine DESEINE, fille majeure, frères & sœur de la future épouse ;

Me Nicolas Jean Baptiste BOUTEAU, ancien avocat au Parlement, dame Marie Françoise BERTHAULT, veuve du sieur Edme DUMONT, sculpteur de l'Académie royale de sculpture et de peinture, D^{elle} Élisabeth AUMONT, épouse du sieur Alexandre Nicolas LEMOINE, marchand orfèvre à Paris ;

D^{elle} Geneviève Charlotte LEBLANC, fille majeure, & D^{elle} Adélaïde Marie Catherine GUIDEL, fille mineure, ces 5 derniers amis de la dite D^{elle} future épouse ;

[...]

¹ Contrat devant Me SAINT PAUL : MC/ET/XIX/855

**Avis DESEINE interdit
du 29 avril 1790**

L'an 1790 le 29 avril, par devant nous Antoine Omer TALON, chevalier, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Claude DESEINE, sourd & muet de naissance, fils de défunt Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & de dame Jeanne POTIER, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve DESEINE, au nom & comme curatrice à l'interdiction du dit Claude DESEINE, nommée à la dite qualité par sentence homologuée de l'avis des parents & amis du dit Claude DESEINE rendue au Châtelet le 16 mai 1777, expédiée par Me MORISSET & insinuée par CAGUE le 2 juin suivant,*
- *Claude DESEINE, maître menuisier à Paris, oncle,*
- *Louis Pierre DESEINE, sculpteur de l'Académie royale, frère,*
- *Pierre DURAND, maître menuisier,¹*
- *[...], tous amis,*

comparant tous par Me [...], procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils ont pris connaissance des forces & charges de la succession de dame Anne Marguerite DESEINE, décédée veuve du Sr Nicolas Jean Baptiste GOMBAULT, maître vitrier à Paris, tante du dit DESEINE interdit, & dont il est habile à se porter héritier pour un douzième, & qu'ayant reconnu que la dite succession serait plus onéreuse que profitable au dit Claude DESEINE, ils sont unanimement d'avis que la dite veuve DESEINE, en sa dite qualité, soit autorisée à renoncer purement & simplement à la dite succession de la dite veuve GOMBAULT [...]

¹ Beau-frère à cause de Catherine Victoire DESEINE, son épouse.

Familles POTIER & AUMONT

Contrat de mariage entre Guillaume POTIER & Catherine BUTEL le 14 juin 1676 ¹

Furent présents Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue Pavée, paroisse St Sauveur, fils de défunt Jean POTIER, marchand [...], & de Jeanne TRUBERT, jadis sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Sr Rolland BUTEL, marchand bourgeois de Paris, & Marie DAMOUR, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, au nom & comme stipulant en cette partie pour Catherine BUTEL, leur fille, demeurant rue Montmartre, paroisse St Roch, la dite fille à ce présente de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties volontairement, en la présence de leurs parents & amis pour ce assemblés, savoir [de la part] du dit POTIER :

- *Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église St Eustache, ~~son frère~~, ²*
- *Julien TRUBERT, sous prieur des religieux du prieuré St Jean en l'Isle lès Corbeil, ordre de Malte, son oncle, ³*

& de la part de la dite fille :

- *Marie BUTEL, veuve de feu Pierre HENRION, vivant [...], sa sœur,*
- *Sr Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, son frère,*
- *Claude Philippe BUTEL, sous diacre, son frère,*

ont reconnu [...]

¹ Me Gilles ROUSSEL : MC/ET/LXXXI/111

² Cf. son testament du 6 juin 1681.

³ Prieuré près de Corbeil en Essonne.

**Testament de Claude TRUBERT
du 6 juin 1681 ¹**

Au nom du père & du fils & du St Esprit, amen

Aujourd'hui 6^{ème} jour de juin 1681, j'ai, Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église St Eustache à Paris, après par la grâce [de] Dieu célébré la Ste messe & m'être signé du signe de la Ste croix, sain par la grâce de Dieu de corps & d'esprit, allant & venant à mes affaires, craignant d'être surpris de la mort reconnue nous étant certaine, mais l'heure d'icelle incertaine, priant Dieu tout puissant par la mort & passion de son cher fils, Jésus Christ, & par les [...] de sa miséricorde, me pardonner mes fautes & péchés, quand il luy plaira faire la séparation de mon corps & âme, suppliant de tout mon cœur la glorieuse vierge Marie, sa mère, St Michel archange, St Jean Baptiste, Ste Élisabeth, St Pierre, St Paul, St Jean évangéliste, St Claude mon patron, St Martin, Ste Anne, tous les saints & saintes de la cour céleste, qu'ils intercèdent pour moi à l'heure de ma mort, soussigné & confessé avoir fait mon testament de dernière volonté en la forme & manière qui ensuit ; & veux & désire qu'il sorte de son plein & entier effet & soit exécuté de point en point s'il ne se trouve ci après autres actes à ce contraires [...] ; & veux qu'il soit accompli comme s'il était fait par devant notaire, étant écrit de ma main.

Premièrement, quand il plaira au bon Dieu m'appeler de cette vie à l'autre, je désire que mon corps soit inhumé dans l'église St Eustache, dans la cour de la chapelle St Jean Baptiste [...], y ayant été chapelain 39 ans ², si je meurs à Paris ; si je meurs au pays du Maine, je désire que mon corps soit inhumé dans l'église de Chevaigné, ma paroisse, sous la coursive de la dite église ³ ; pour ce qui est de mes funérailles, je mets cela à la volonté de mon exécuteur ci-après nommé, sans toutefois qu'il y ait [aucune] chose superflue, & désire que la messe soit dite mon corps présent.

Item, je désire que toutes mes dettes auparavant toutes choses soient payées, qui se pourront trouver par écrit ou autrement, étant équitablement dues, sans aucun retard [...]

Item, je veux & désire qu'il soit donné, lorsqu'on [célébrera] mes services, 5 [...] en pain cuit aux pauvres de la paroisse de Chevaigné & autres qui s'y trouveront pour prier Dieu pour moi.

Item, je veux & désire qu'il soit dit après mon décès le plus tôt que faire se pourra 6 services à 3 hautes messes aux vigiles & laudes des morts selon l'ordre accoutumé en la dite église de Chevaigné ; il sera payé pour les dits services 20 livres & 40 sols [...]

Item, je veux & désire qu'il soit dit & célébré incontinent après mon décès un annuel ⁴ de messes basses dans la dite église de Chevaigné, tant pour le repos de mon âme que de mon père, mes frères & sœurs, parents & amis trépassés ; je veux & désire que mon dit annuel soit dit & célébré par Mre Michel LOYSON, mon neveu ⁵, prêtre, & [...] mon neveu, Mre Antoine TRUBERT, prêtre, [...] : ils diront tous deux alternativement [...]

Item, je veux & lègue à Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre, fils de feu Roland BUTEL, mon hôte, pour récompenser des bons offices qui m'ont été rendus dans sa maison, &

¹ Testament reçu par Me Denis LEBEUF le 8 décembre 1683 : MC/ET/X/200

² On peut en déduire que Claude est âgé d'au moins 60 ans.

³ La famille TRUBERT est originaire de Chevaigné-du-Maine en Mayenne.

⁴ Se dit d'une ou de plusieurs messes que l'on fait dire tous les jours pendant une année pour une personne morte, à compter du jour de la mort.

⁵ Fils d'Aignan & Françoise TRUBERT.

assistance que j'ai reçues dans plusieurs maladies qui m'y sont arrivées, la somme de 200 livres [...]

Item, je veux & désire que les meubles qui se trouveront en ma chambre appartenant à mon hôte luy soient rendus à sa parole [...]

Item, je laisse & lègue à Mre Antoine TRUBERT, prêtre, mon neveu, fils de Guillaume TRUBERT, notaire royal, mon frère, ma maison au moulin d'Hauteville¹ composée [...]

Item, je laisse & lègue aux pauvres [...] de la paroisse de Chevaigné 30 livres, desquels on en donnera 10 livres à la femme de Julien TRUBERT, tisserand, qui est nommée Jeanne.

Item, je veux & désire que le dit TRUBERT ne paye que 60 sols de rente du contrat de constitution qu'il me doit [...]

Pour exécuteur testamentaire de mon dit testament, je lègue & laisse frère Julien TRUBERT, prêtre religieux de l'ordre de Malte, sous prieur de St Jean en l'Isle lès Corbeil², mon frère & légataire universel de ce qu'il se pourra trouver dans ma chambre à Paris de meubles & autres choses [...] ; au pays du Maine, je laisse pour exécuteur de mon dit testament, attendu l'incommodité de mon frère Guillaume, notaire royal, Mre Michel LOYSON, prêtre, mon neveu, [...]

¹ Le Moulin d'Hauteville est un hameau au sud de Chevaigné.

² Prieuré près de Corbeil en Essonne.

Contrat de mariage
entre Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT
le 29 avril 1714¹

Furent présents Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, demeurant rue Pavée, paroisse St Sauveur, fils de Guillaume POTIER, de même profession, & de Catherine BUTEL, sa femme, ses père & mère, d'eux pour ce présent, demeurant susdite rue Pavée, paroisse St Sauveur, la dite femme de son dit mari autorisée à l'effet des présentes, assisté & de leur consentement, pour luy & en son nom, d'une part ;

Edme AUMONT, maître boulanger à Paris, & Magdeleine HUGUENET, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, susdite paroisse St Sauveur, stipulant pour Magdeleine AUMONT, leur fille, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & de l'avis & conseil de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Sr POTIER :

- *sieur Claude POTIER & Philippe POTIER, bourgeois de Paris, ses frères,*
- *Claude Philippe POTIER & Simon POTIER, tous deux serruriers à Paris, aussi frères,*
- *Dam^{lle} Élisabeth Marie VINCENT, veuve du Sr Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, sa tante maternelle,*
- *Marie BUTEL, veuve de Pierre HENRION, aussi tante,*
- *Marie Magdeleine TRUBERT, veuve RUBIN, mathématicien, cousine,²*
- *Nicolas VANOME, maître perruquier, & Françoise RUBIN, sa femme,³*
- *Dam^{lle} Hélène VINCENT de JAINVILLE, fille majeure, alliée,*
- *Me Nicolas TERRIER, conseiller du Roy, rapporteur référendaire à la chancellerie, autre allié,*
- *Dam^{lle} Françoise BERGER, fille, amie,*
- *[...], tous amis,*

& de la part de la dite Magdeleine AUMONT :

- *Marie AUMONT, fille, sœur,*
- *Edmée [RICHARAY / LECHARNY], veuve de Renée PLANCHON, marchand de vins à Paris, cousine maternelle,⁴*
- *Guillaume de BAIZE, maître tapissier, cousin,*
- *Me César Vincent LE FRANÇOIS, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, ami,*
- *[...], amis*

Ont reconnu & confessé avoir fait [...]

¹ Contrat devant Me GAILLARDIE : MC/ET/XV/459

² Sans doute apparentée à Jeanne TRUBERT, grand-mère paternelle de Jean François POTIER.

³ Décédé après 1740.

⁴ Cf. la clôture de l'inventaire après décès de René PLANCHON du 20 mai 1715.

**Contrat de mariage
entre Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT
le 8 juillet 1720 ¹**

Furent présents Me Olivier DERET, maître tailleur d'habits à Paris, y demeurant rue Tire Boudin, paroisse St Sauveur, fils de Claude DERET, concierge de monsieur DANDILLY, & Marguerite TRAYON, sa femme, ses père & mère, demeurant ordinairement en la paroisse d'Andilly proche Montmorency ², étant ce jour à Paris, d'eux pour ce présents autorisé, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Edme AUMONT, maître boulanger à Paris, & Marguerite HUGUENET, sa femme ³, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Sauveur, au nom & comme stipulant en cette partie pour Marie Marguerite AUMONT, leur fille, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en la présence & du consentement de leurs parents ci après nommés, savoir :

- *Louis DERET, faiseur de bas au métier, frère du dit Olivier DERET,*

& de la part de la dite Marie Marguerite AUMONT :

- *Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT, sa femme, ses beau-frère & sœur,*
- *Jacqueline HUGUENET, sa tante maternelle,*
- *Sr Louis GUILLAUME, maître d'hôtel de Mgr le prince d'Auvergne, cousin paternel, & Dlle Anne Catherine MALATIÉ, sa femme,*
- *Philippe POTIER, marchand bourgeois de Paris, & Sr Charles ARNOULT, bourgeois de Paris, amis,*

ont volontairement reconnu & confessé [...]

¹ Contrat devant Me GAILLARDIE : MC/ET/XV/513

² Communes du Val-d'Oise.

³ L'épouse d'Edme AUMONT se prénomme habituellement Magdeleine.

Tuition AUMONT du 11 mai 1743

L'an 1743 le 11 mai, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de François Josse AUMONT, âgé de 8 ans & demi, Guillaume AUMONT, âgé de 6 ans, Jean Baptiste AUMONT, âgé de 3 ans, & de Françoise AUMONT, âgée de 18 mois, le tout ou environ, enfants mineurs de Georges AUMONT, maître boulanger à Paris, & de défunte Françoise ANGOT, sa femme, savoir :

- *le dit Georges AUMONT, père,*
- *Jean François POTTIER, maître serrurier à Paris, oncle paternel à cause de Madeleine AUMONT, sa femme,*
- *Olivier DERET, maître tailleur d'habits à Paris, oncle paternel à cause de Marie Marguerite AUMONT, sa femme,*
- *Charles TROQUET, maître charcutier à Paris, oncle maternel à cause d'Anne ANGOT, sa femme,*
- *Jean Baptiste BRISSET, marchand épicier à Choissy sur Estiollles, oncle maternel à cause de Marie Madeleine ANGOT, sa femme,¹*
- *Pierre VALLET, maître charcutier à Paris, Claude LA VILLE, maître boutonier à Paris, & Antoine LIONNET, maître cordonnier à Paris, amis,*

tous par Me Jean François Nicolas LE BEUF, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Georges AUMONT soit élu tuteur aux dits mineurs, ses enfants, & pour subrogé tuteur le dit Charles TROQUET, lesquels de leur part s'en rapportent à justice.

¹ Sans doute Soisy-sur-Étiolles, aujourd'hui Soisy-sur-Seine, dans le département de l'Essonne.

Tuition POTIER du 17 décembre 1749

L'an 1749 le 17 décembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marie Anne Agnès, âgée de 2 ans, Philippe Guillaume POTIER, de 8 mois, le tout ou environ, enfants de Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Marie Agnès SAGOT, sa femme, savoir :

- *le dit POTIER, père,*
- *Me Philippe SAGOT, conseiller du Roy, commissaire général de la voirie de Paris, aïeul maternel,*
- *Jean Étienne NOISEUX, marchand boucher, oncle maternel,*
- *Michel SAGOT, aussi marchand boucher, oncle,*
- *Gabriel François SAGOT, aussi marchand boucher, cousin germain,*
- *Philippe POTIER, marchand bourgeois de Paris, oncle,¹*
- *Jean François POTIER, maître serrurier, oncle,²*
- *Georges PICARD, marchand apothicaire à Paris, beau-frère à cause de Marie Marguerite SAGOT, sa femme,*

tous par Me Jean François Nicolas LEBOEUF, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit POTIER soit élu tuteur aux dits mineurs, ses enfants, & pour subrogé tuteur le dit Sr Philippe SAGOT ; lesquels de leur part s'en rapportent à justice.

¹ Philippe POTIER est l'oncle de Guillaume, donc le grand-oncle des mineurs.

² Jean François POTIER est l'aïeul paternel des mineurs.

**Tuition MARTIN de LAMARTINIÈRE
du 2 juin 1761**

L'an 1761 le 2 juin sont comparus les parents & amie de Marie, mineure âgée de 6 mois, fille de Robert Étienne MARTIN de LAMARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, & de feu Françoise POTIER, sa femme, savoir :

- *le dit de LAMARTINIÈRE, père,*
- *Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Me Jean Noël MERCIER, maître serrurier, autre oncle maternel à cause d'Antoinette POTIER, sa femme,¹*
- *Claude DELAN, marchand de vin à Paris & l'un des 25 marchands privilégiés du Roy, cousin paternel,*
- *Louis SAUVAGE, maître ciseleur, cousin paternel,*
- *François Germain PILLON, marchand bourgeois de Paris,*
- *Antoine Claude Étienne NOËL, bourgeois de Paris,*
- *& Lamy François DAUMONT, marchand bourgeois de Paris, les derniers nommés amis,*

tous par Me Jean [...], procureur au Châtelet, fondé de leur procuration demeurée ci jointe ; lequel, après serment fait pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr de LAMARTINIÈRE soit tuteur de la dite mineure, sa fille, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens ; & le dit POTIER, oncle maternel, son subrogé tuteur, s'en étant tous deux rapportés à justice.

¹ Prénommée d'habitude Marie Catherine plutôt qu'Antoinette.

**Inventaire après décès de Philippe POTIER
du 29 mars 1762 ¹**

L'an 1762 le lundi 29 mars 2 heures de relevée, à la requête de demoiselle Marie Louise DELAVILLE, fille majeure ², marchande lingère à Paris, y demeurant rue des Deux Portes, paroisse St Sauveur, au nom & comme exécutrice du testament & ordonnance de dernière volonté de défunt Sr Philippe POTIER, ancien marchand mercier à Paris, par luy fait olographe le 24 octobre 1757, déposé, ainsi que les codicilles étant ensuite en date du 12 novembre au dit an, 15 février & 3 juin 1758 & 20 avril 1761, à LA PILLE, un des notaires soussignés, par la dite D^{lle} DELAVILLE suivant l'acte du 24 février dernier, vus au greffe des insinuations du Châtelet de Paris par DELOBEL & contrôlé par BLONDELU le 27 février de la présente année.

Comme aussi à la requête de :

- *Sr Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Montorgueil, paroisse St Eustache, habile à se porter héritier pour moitié du dit défunt Philippe POTIER, son frère ou son légataire particulier suivant son testament susnommé ;*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris, rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache ;*
- *Sr Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Montorgueil, paroisse St Eustache ;*
- *Sr Pierre Louis POTIER, dragon dans le régiment du Colonel général, compagnie générale, représenté par Sr Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, [...]*
- *Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois ;*
- *& Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des deux Ponts, isle & paroisse St Louis, au nom & comme tuteur de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, enfant mineure de luy & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} mineure, homologué par sentence du dit Châtelet du 2 juin 1761 ; vu laquelle charge il a accepté par acte du 3 des dits mois & an [...]*

Les dits Srs Guillaume & Pierre Louis POTIER, les dites dames DESEINE & MERCIER, de leur chef, & la dite mineure de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite D^{lle} sa mère, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, de défunt Sr Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, leur père & aïeul, lequel était habile à se porter héritier pour l'autre moitié du dit feu Sr Philippe POTIER, son frère ou légataire universel, institué suivant le testament ci-dessus daté & énoncé ; & encore le dit Sr Pierre Louis POTIER, les dites dames DESEINE & MERCIER, légataires particuliers du dit feu Sr Philippe POTIER, leur oncle ;

& en présence, en tant que de besoin, de D^{lle} Marie Madeleine AUMONT, veuve du dit Sr Jean François POTIER, avec lequel elle était commune en biens, demeurant à Paris rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur.

¹ Me Simon LA PILLE : MC/ET/LXXXV/569

² Fille d'Adrien & Nicole PELUT, remariée ensuite à Philippe POTIER.

Suivent les papiers

Premièrement l'expédition grossoyée de l'inventaire fait par Me LOYSON, notaire à Paris, & son confrère, le 12 octobre 1753 & jours suivants ¹ après le décès de D^{lle} Nicolle PELUT, épouse du dit Sr Philippe POTIER, & avant veuve du Sr Adrien DELAVILLE, chef de fruiterie de Madame la Dauphine, tant à cause de la communauté de biens qui avait été entre luy & la dite D^{lle} son épouse que comme son donataire entre vifs d'une part d'enfant, suivant leur contrat de mariage passé devant Me DELAFOSSE & son confrère, notaires à Paris, le 18 mai 1717, insinué le 16 mars de l'année suivante ; & à la requête de la dite D^{lle} DELAVILLE comparante, habile à se dire & porter seule & unique héritière de la D^{lle} Nicole PELUT, sa mère ; tout le contenu duquel inventaire est resté en la possession du dit feu Sr POTIER ; [...] ; la dite expédition inventoriée 1

¹ En réalité, cet inventaire date du 12 octobre 1743 & non 1753.

**Inventaire après décès de Jean François POTIER
du 20 avril 1762 ¹**

L'an 1762 le mardi 20 avril 2 heures de relevée.

A la requête de D^{lle} Marie Madeleine AUMONT, veuve de sieur Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, y demeurant à Paris rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt Sr son mari & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera ci après par conseil.

Comme aussi à la requête de :

- *sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache ;*
- *sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache ;*
- *sieur Pierre Louis POTIER, dragon dans le régiment du Colonel général, compagnie générale, représenté par sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, [...]*
- *sieur Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois ;*
- *& sieur Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des Ponts, isle & paroisse St Louis, au nom & comme tuteur de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, fille mineure de lui & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} mineure, homologué par sentence du dit Châtelet du 2 juin 1761 ; laquelle charge il a accepté par acte du 3 des dits mois & an étant ensuite de la dite sentence [...]*

Les dits sieurs Guillaume & Pierre Louis POTIER, D^{lles} DESEINE & MERCIER, de leur chef, & la dite mineure de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite D^{lle} sa mère, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt sieur Jean François POTIER, leur père & aïeul.

A la conservation des droits des parties [...] trouvés & étant ci après désignés au 3^{ème} étage d'une maison en laquelle le dit Sr POTIER est décédé le 15 mars dernier, appartenant à la succession du sieur GONNET, sise susdite rue Beaurepaire, [...]

¹ Me Simon LA PILLE : MC/ET/LXXXV/569

Suivent les papiers

Premièrement, l'expédition du contrat de mariage du dit défunt sieur Jean François POTIER & de la dite D^{lle} Madeleine AUMONT, à présent sa veuve, passé devant Me GAILLARDIE, qui en a gardé minute, & son confrère, notaires à Paris, le 29 avril 1714 ; par lequel [...] ; la dite expédition inventoriée 1

Item, extrait d'un acte contenant compte & partage des biens immeubles de la succession de Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre chanoine de Notre Dame d'Évreux, passé devant Me GAILLARDIE, qui en a gardé minute, & son confrère, notaires à Paris, le 22 mai 1740 ; duquel jour l'extrait [...] ; le dit extrait inventorié 2

[...] 3

Item 2 pièces. La première, expédition d'un acte de notoriété passé devant le dit LOYSON le 26 avril 1755, justificatif du nombre des héritiers de Sr Claude Philippe POTIER, bourgeois de Paris, & qu'après son décès il n'a point été fait d'inventaire ; ensuite de laquelle expédition est extrait délivré par le dit Me LOYSON, notaire, le 14 juillet 1755 sur l'expédition d'un acte passé devant luy le 28 avril au dit an, justificatif que sieur Philippe POTIER, marchand à Paris, habile à se dire & porter héritier pour un tiers du dit Sr Claude Philippe POTIER, son frère germain, s'est abstenu de sa succession.

La seconde, expédition du partage des rentes dépendant de la succession du dit Sr Claude Philippe POTIER passé devant le dit Me LOYSON le 26 mai 1755, par lequel [...]

Les 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 4

**Avis MARTIN de LAMARTINIERE
du 20 avril 1762 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis ci après nommés de D^{lle} Marie MARTIN de LAMARTINIERE, fille du Sr Robert MARTIN de LAMARTINIERE & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, savoir :

- *le Sr MARTIN de LAMARTINIERE, père, demeurant à Paris rue des Deux Ponts, isle & paroisse St Louis, tuteur de sa dite fille, élu à la dite qualité de l'avis des parents & amis de la mineure homologué par sentence de Mr le lieutenant civil au dit Châtelet du 2 juin 1761, laquelle charge il a accepté par acte du lendemain [...]*
- *sieur Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, grand-oncle maternel,*
- *sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache, oncle maternel,*
- *sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant susdites rue Montorgueil & paroisse St Eustache, oncle maternel à cause de D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse,*
- *sieur Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois, aussi oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse,*
- *sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, y demeurant [...] paroisse Ste Opportune, ami,*
- *& sieur Jean Baptiste REGNARD, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des Deux Ponts, isle & paroisse St Louis, aussi ami,*

Lesquels ont par ces présentes constitué pour leur procureur général & spécial M. LAPILLE, procureur au dit Châtelet, [...] ; ils sont d'avis que le dit Sr MARTIN de LAMARTINIERE, en la dite qualité de tuteur de la dite D^{lle} sa fille, soit spécialement autorisé à l'effet de prendre communication des forces & charges tant de la succession de défunt Sr Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, aïeul maternel de la dite mineure, qui est habile à s'en porter héritière pour un cinquième par représentation de sa dite mère, accepter la dite succession ou y renoncer [...] ; prendre aussi communication des fonds & charges de la succession de défunt Sr Philippe POTIER, ancien marchand mercier à Paris, grand-oncle de la dite mineure, duquel Sr Philippe POTIER le dit défunt Sr Jean François POTIER était habile à se porter héritier pour moitié, ou son légataire universel institué suivant son testament olographe du 24 octobre 1757 [...]

¹ Transcription de la procuration annexée à l'avis.

**Émancipation & avis DERET
du 12 novembre 1763 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis de Marie Madeleine DERET, fille âgée de 18 ans de défunts Olivier DERET, maître tailleur, & Marie Marguerite HAUMONT, sa femme, savoir :

- *Louis DERET, maître tailleur, demeurant [...], frère,*
- *Louis Michel DERET, sergent dans le régiment de Normandie, demeurant à la suite du dit régiment, de présent à Paris logé chez le dit DERET, son frère, aussi frère de la dite mineure,*
- *Louis Henry LA MONTAGNE, maître tailleur, demeurant [...], beau-frère à cause de Marie Thérèse DERET, sa femme, ²*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant rue des Petits Carreaux, paroisse St Sauveur, cousin maternel,*
- *Georges AUMONT, maître boulanger, demeurant [...], oncle maternel,*
- *Sr Louis André DESEINE, maître menuisier, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *& Jean Noël MERCIER, maître serrurier, demeurant [...], aussi cousin à cause de sa femme, ³*

lesquels ont fait & constitué leur procureur général & spécial _____, procureur au Châtelet, auquel ils donnent pouvoir de, pour eux & en leurs noms, comparaître en l'hôtel [...] ; & là, après avoir fait pour eux le serment en pareil cas requis, ainsi qu'ils l'ont présentement fait ès mains des notaires soussignés, dire & déclarer qu'ils sont d'avis que les lettres de bénéfice d'âge obtenues en la chancellerie du Palais à Paris par la dite mineure le jour d'hier [...] soient entérinées selon leur forme & teneur [...] ; comme aussi qu'ils sont d'avis que le dit Sr Guillaume POTIER soit élu & nommé curateur aux causes & tuteur aux actions immobilières de la dite mineure ; déclare que sur le tout les dits constituants s'en rapportent à justice ; requiert l'homologation des présentes [...]

¹ Transcription de la procuration annexe du 10 novembre 1763.

² Louis Henry BERGUESSE de LA MONTAGNE (~1732-1817).

³ Louis André DESEINE & Jean Noël MERCIER sont respectivement mariés avec Jeanne Madeleine & Marie Catherine POTIER.

Avis POTIER du 27 août 1764

L'an 1764 le 27 août, par devant nous Alexandre François Jérôme DARGOUGES, écuyer, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie Anne Agnès POTIER, mineure, fille de Sr Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, & de défunte D^{lle} Marie Agnès SAGOT, sa première femme, savoir :

- *le dit Sr POTIER, père,*
- *Sr Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, oncle paternel, ¹*
- *Sr Louis André de SEINE, maître menuisier à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, ²*
- *Sr Georges PICARD, maître apothicaire à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Françoise SAGOT, son épouse,*
- *Sr Étienne MALBESTE, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marguerite Louise SAGOT, son épouse,*
- *Sr Guillaume AUPRESTRE, maître apothicaire à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Reine SAGOT, son épouse,*
- *Sr Jean NOIZEUX, marchand boucher à Paris, grand-oncle maternel,*
- *& Sr Gabriel SAGOT, md boucher à Paris, oncle maternel à la mode de Bretagne,*

tous par Me COUSIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit qu'il leur a été représenté par le dit Sr POTIER qu'en qualité de tuteur de sa dite fille, nommé & élu à la dite charge par notre sentence du 10 décembre 1749 [...] ; que par acte passé devant Me MOUETTE & son confrère, notaires au Châtelet, le 23 octobre 1763, il a procédé à la liquidation, partage & division des biens de défuntes D^{lles} Anastasie SAGOT & Marie Anne Victoire SAGOT, tantes maternelles de la dite mineure, & que ce partage a été fait sans qu'il y fut spécialement autorisé par avis des parents dûment homologué ; sur quoy les dits Srs parents sont d'avis que le dit Sr POTIER père soit autorisé en sa qualité de tuteur à ratifier, confirmer & approuver le dit partage [...]

¹ Simon Antoine POTIER est un grand-oncle de la dite mineure.

² Louis André DESEINE est de toute évidence un oncle paternel plutôt que maternel.

**Avis MARTIN de LA MARTINIÈRE
du 3 mai 1769**

L'an 1769 le 3 mai, par devant nous Jean François DUFOUR, chevalier, seigneur de Villeneuve & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, mineure, fille de Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier, & de défunte dame Françoise POTIER, son épouse, savoir :

- *le dit Sr MARTIN de LA MARTINIÈRE, père & tuteur de la dite mineure, nommé & élu à la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite mineure homologué par notre sentence du 2 juin 1761, [...]*
- *Mre Pierre Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, prêtre, oncle paternel de la dite mineure,*
- *Sr Antoine Claude Étienne NOËL, marchand, ami,*
- *Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier, oncle paternel, ¹*
- *Guillaume POTIER, marchand mercier à Paris, oncle maternel,*
- *Sr Louis Pierre POTIER, officier de maréchaussée, aussi oncle maternel de la dite mineure,*
- *& Sr Paul Marie GEMEAU, écuyer, valet de chambre du Roy, ami,*

tous comparant par Me Simon BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont unanimement d'avis que le dit Sr MARTIN de LA MARTINIÈRE, qui à son égard s'en rapporte à justice, soit autorisé en la dite qualité à procéder aux liquidation & partage des biens de la succession de D^{lle} Marie Magdeleine AUMONT, aïeule maternelle de la dite mineure, décédée veuve du Sr Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, dont elle est héritière pour un cinquième [...]

¹ A cause de Marie Catherine POTIER, son épouse, tante maternelle plutôt que paternelle.

Tuition MERCIER du 29 juillet 1778

L'an 1778 le 29 juillet, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, comte des Maillis & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie Madeleine MERCIER, âgée de 20 ans, & de Marie Louise MERCIER, âgée de 14 ans ou environ, enfants de défunt Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & de Marie Catherine POTIER, son épouse, à présent sa veuve, les dits parents & amis comparant, à savoir :

- *Sr Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, oncle maternel à cause de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse,*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier à Paris, oncle maternel,*
- *Sr Gervais MERCIER, maître maçon à Choisy sous Étienne, oncle paternel, ¹*
- *Sr Nicolas MERCIER, maître menuisier à Paris, oncle paternel,*
- *Sr Claude FAYER, maître serrurier à Paris, ami,*
- *Sr Louis DAMAS, maître serrurier à Paris, ami,*
- *Sr Claude Guillaume de BESSE, architecte expert, ami,*
- *& la dite dame Marie Catherine POTIER, veuve du dit Sr Jean Noël MERCIER,*

tous comparant par Me Simon BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que [...]

¹ Sans doute Soisy sous Étiolles, aujourd'hui Soisy-sur-Seine dans l'Essonne.

Famille BUTEL**Inventaire après décès de Jeanne GALAND
le 4 septembre 1612 ¹**

L'an 1612 le mardi 4^{ème} jour de septembre avant midi, à la requête de honneste Charles BUTEL, maître barbier chirurgien, bourgeois de Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Leu St Gilles, tant en son nom que comme tuteur élu en justice au Châtelet de Paris le 5^{ème} juillet dernier aux personnes [...] de Claude, âgé de [...] ans, Rolland, âgé de [...] ans, & de Charles BUTEL, âgé d'un an & demi, [...] enfants de luy & de défunte Jehanne GALLAND, jadis sa femme, décédée le 5^{ème} may dernier [...]

& en la présence de [...] Jean GABOURY, tapissier ordinaire [...], oncle à cause de Anne GALLAND, sa femme, & subrogé tuteur des dits mineurs, [...] ²

¹ Me HAGUENIER le jeune : MC/ET/X/19

² Écriture très difficile à déchiffrer.

**Bénéfice d'inventaire GABOURY
du 3 décembre 1630**

Vu les lettres royales en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 16^{ème} jour d'octobre au dit an, signées par le conseil [T...] & scellées, obtenues & impétrées par Jean GABOURY, tapissier & garde meubles du Roy, & par Jacques, Marguerite & Claude GABOURY, enfants de défunts Jean GABOURY & de Anne GALLAND, leurs père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, [...] aurait octroyé aux dits impétrants [...] dire, nommer & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire des dits défunts Jean GABOURY & Anne GALLAND, leurs père & mère ; [...]

**Tuition BUTEL (GALAND)
du 15 octobre 1635**

Aujourd'huy daté [...] sont comparus par devant nous les parents & amis de Charles BUTEL, âgé de 24 ans ou environ, mineur de défunts Charles BUTEL, vivant maître barbier chirurgien à Paris, & de Jeanne GALLAND, ci après nommés, savoir :

- noble homme Mre MELIAN, conseiller du Roy & président aux [...], comparant par Me [...], fondé de sa procuration de ce jourd'huy,
- Jean RICHARD, maître horloger, beau-frère à cause de Anne BUTELLE l'aînée,
- Philippe GASTEAU, maître barbier, aussi beau-frère,¹
- [...],
- Jean GABOURG, cousin germain maternel,
- & Pierre [SANTILLY], [...], oncle paternel,

lesquels nous ont dit & remontré qu'au dit mineur il est besoin pourvoir un tuteur & subrogé tuteur pour dorénavant sa personne & biens régir & gouverner, requérant qu'il nous plaise luy en pourvoir.

Considérée laquelle requête, avons aux dits parents fait faire le serment de bien & fidèlement nous donner avis sur la dite élection ; lesquels, après serment, ont tous dit qu'ils élisent le dit GASTEAU pour tuteur, & pour subrogé tuteur le dit GABOURG [...]

¹ A cause d'Anne BUTEL la jeune, sa femme.

**Tuition BUTEL (CRICHAN)
du 15 octobre 1635**

Aujourd'huy sont comparus les parents & amis de Louis, âgé de 9 ans, & Catherine BUTELLE, âgée de 5 ans, mineurs de défunt Charles BUTEL & de Catherine CRICHAN, [leurs] père & mère, après nommés, qui sont les dits parents ci-dessus nommés¹ ; lesquels nous ont dit qu'il est besoin pourvoir d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits [mineurs], requérant qu'il nous plaise leur en pourvoir.

Considérée laquelle requête, avons aux dits parents fait faire le serment de bien & fidèlement nous donner avis sur la dite élection ; lesquels, après serment, ont tous dit qu'ils élisent la dite CRICHAN mère pour tutrice, & le dit GASTEAU pour subrogé tuteur [...]

¹ La liste des parents & amis est donc la même que celle de l'acte précédent.

**Bénéfice d'inventaire BUTEL
du 21 novembre 1635**

Vu les lettres royaux en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 16^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil LE MOYNE & scellées sur simple queue de cire jaune, obtenues & impétrées par Jean RICHARD, maître horloger à Paris, & Anne BUTEL l'aînée, Philippe GASTEAU, maître barbier chirurgien à Paris, & Anne BUTEL la jeune, les dites BUTEL filles de feus Charles BUTEL & de Marie du BOYS, sa femme ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté leur aurait octroyé que, par bénéfice d'inventaire bien & dûment fait des biens demeurant après le décès du dit défunt Charles BUTEL, ils se puissent dire, nommer & porter ses héritiers par le dit bénéfice d'inventaire [...]

**Testament de Charles BUTEL
du 2 septembre 1652 ¹**

Par devant les notaires soussignés fut présent Charles BUTEL, chirurgien à Paris, y demeurant rue de Montmartre, paroisse St Eustache, gisant au lit malade en une chambre dernier étage de la maison du Sr GASTEAU, son beau-frère, maître chirurgien à Paris, toutefois sain d'esprit, mémoire & entendement, comme il est apparu aux dits notaires ; lequel, considérant qu'il n'est rien de plus certain que la mort, ni chose plus incertaine que le jour & heure d'icelle, ne voulant décéder sans avoir fait testament [...] a fait, dicté, & nommé son testament en la forme qui ensuit :

Au nom de Dieu le père, fils & St Esprit.

Premièrement, comme bon chrétien, a recommandé son âme à Dieu le créateur, le priant que par le mérite de la mort & passion de notre sauveur & rédempteur Jésus Christ, son fils unique, il luy plaise pardonner ses péchés & colloquer son âme, lorsqu'elle se séparera de son corps, avec les bienheureux au royaume céleste ; priant aussi la gracieuse vierge Marie & tous les saints & saintes du paradis intercéder pour luy.

Item fait testament de 5 sols pour être donné aux pauvres en la manière accoutumée.

Item veut & ordonne toutes ses dettes être payées, & ses torts faits, si aucun y a, réparés & amendés par son exécuteur ci après nommé.

Item a élu sa sépulture en l'église St Leu St Gilles, au lieu où sont inhumés ses père & mère & parents ; & pour son enterrement, obsèques & funérailles, il s'en remet à la volonté de son exécuteur, qu'il fera le plus succinctement que faire se pourra.

Item veut qu'il soit [distribué] aux pauvres le jour de son enterrement 5 sols.

Item donne & lègue à Marie & Anne [FLE...], savoir à chacune d'elle la somme de 100 livres, qui est 200 livres pour les deux [...]

& pour exécuter le présent testament, il a nommé & élu honorable homme Philippe GASTEAU, son beau-frère, maître chirurgien à Paris, [...] ²

¹ Me Nicolas LE VASSEUR : MC/ET/XXXV/268

² A cause d'Anne BUTEL la jeune, sa femme.

**Bénéfice d'inventaire RICHARD
du 3 août 1656**

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 2^{ème} jour du présent mois, signées par le conseil [B...] & scellées, obtenues & impétrées par Philippe RICHARD, bourgeois de Paris ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait octroyé de se pouvoir dire & porter héritier de défunt Jean RICHARD, maître horloger à Paris, & de Anne BUTEL, ses père & mère, sous le dit bénéfice d'inventaire [...]

Avis LE RAT du 14 février 1678

L'an 1678 le 14^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu René LE RAT, maître chirurgien à Paris, tuteur de Anne, Philippe & René LE RAT, enfants mineurs de luy & de défunte Marguerite RICHARD, jadis sa femme, leurs père & mère ; lequel nous a dit qu'il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs, ses enfants, ci après nommés, pour donner leur avis sur la réception qu'il est besoin de faire pour le bien & profit des dits mineurs du remboursement de la somme de 6 000 livres [...] appartenant à la succession de la dite défunte Marguerite RICHARD par donation entre vifs à elle fait par défunte Anne BUTELLE, femme du sieur GASTEAU, en faveur & comme il se voit par le contrat de mariage d'entre la dite défunte RICHARD & le dit LE RAT passé par devant MOUFLE & ROUSSEL, notaires au Châtelet de Paris, le 14 septembre 1661, bien & dûment insinué le 23 novembre ensuivant, à prendre sur tous les biens meubles & immeubles de la dite défunte Anne BUTELLE, d'une part ; & la somme de 2 000 livres [...] appartenant pareillement à la succession de la dite défunte RICHARD par donation entre vifs à elle fait par & en faveur du dit contrat de mariage par Philippe GASTEAU, son oncle, à prendre sur tous ses biens meubles & immeubles suivant & comme il est dit par le dit contrat, pour être les dites sommes de 6 000 livres d'une part, & 2 000 livres d'autre, employées en autres héritages ou rentes au profit des dits mineurs, le plus tôt que faire se pourra & à la première bonne occasion qui se présentera ;

& d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Jacques BOURDIN, marchand franger à Paris, oncle maternel,*
- *Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre habitué à St Eustache, cousin germain maternel,*
- *Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Nicolas DENISON, marchand épicier à Paris, cousin maternel,*
- *Daniel GUYET, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Me Henry GASTEAU, commis au greffe du présidial du Châtelet, cousin paternel,*
- *& Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, cousin à cause de sa femme,¹*

tous par Me Michel [...] l'aîné, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant THOMAS & son compagnon, notaires au dit Châtelet, le 29 janvier dernier ; [...]

¹ Catherine BUTEL.

**Renonciation PETIT
du 4 février 1679**

*L'an 1679 le 4^{ème} jour de février, par devant nous Pierre GIRARDIN est comparu Me Pierre BOULDUC, procureur au Châtelet de Paris & de Marie DAMOUR, veuve de feu Laurent BUTEL, vivant marchand bourgeois de Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & elle que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & elle, les dits mineurs héritiers du dit défunt leur père, ayant droit par transport de Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église de St Eustache ; lequel BOULDUC au dit nom a dit que [faute d'avoir] par Martine MOUSSET, veuve de défunt Charles PETIT, vivant juré chargeur de bois à Paris, fait le paiement & [rachat] à la dite DAMOUR au dit nom de la somme de 1 500 livres de principal, faisant 75 livres de rentes par la dite MOUSSET constituée au profit du dit sieur TRUBERT, aux droits duquel est la dite DAMOUR par contrat de constitution passé par devant les notaires de cette Cour le 1^{er} août 1672, & des arrérages [...], elle a été condamnée par notre sentence du 13 mai 1678 ; la dite DAMOUR aurait fait procéder par voie de saisie réelle sur les immeubles de la dite veuve PETIT & aux criées d'iceux ; laquelle sentence & saisie réelle ont été depuis confirmés par arrêt de la Cour du 2 juillet 1678 ; pendant le cours desquelles criées le décès de la dite veuve PETIT étant arrivé, la dite DAMOUR aurait été obligée pour la validité des dites criées de faire assigner par devant nous Nicolle TRUBERT, veuve de défunt Antoine PETIT, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt, héritiers par représentation de leur dit père de la dite défunte MOUSSET, leur aïeule [...]*¹

¹ L'époux de Marie DAMOUR se prénomme habituellement Roland plutôt que Laurent.

Contrat de mariage
entre Philippe BUTEL & Élisabeth Marie VINCENT
le 30 mai 1683 ¹

Furent présents sieur Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue Montmartre, paroisse Saint Eustache, fils de feu sieur Roland BUTEL, vivant aussi marchand bourgeois de Paris, & de Marie DAMOUR, jadis sa femme, à présent sa veuve, pour luy & en son nom, d'une part ;²

& Élisabeth Marie VINCENT, veuve de Me Jean TEXIER, vivant procureur en la justice royale de messieurs les généraux des bâtiments du Roy, demeurant susdites rue & paroisse, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & par l'avis & conseil de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part dudit BUTEL futur époux :

- *la dite Marie DAMOUR, sa mère,*
- *Mre Claude BUTEL, prêtre habitué en l'église Saint Eustache,³*
- *Marie BUTEL, sa sœur, veuve de Pierre HENRION, vivant maître tonnelier déchargeur de vins,*
- *Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, & Catherine BUTEL, sa femme, sœur,*
- *Mre Philippe BUTEL, prêtre habitué en l'église paroissiale St Leu St Gilles, son oncle,*
- *Sr René LE RAT, maître chirurgien à Paris, cousin germain à cause de sa femme,⁴*
- *Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en la dite église Saint Eustache, [...], amis,*

& de la part de la dite veuve TEXIER future épouse :

- *Hélène VINCENT, sa sœur, fille majeure,*
- *[...]*

ont volontairement reconnu & confessé avoir fait & passé entre elles les traités, accords, douaire & conventions qui ensuivent.

¹ Contrat devant Me Denis LEBEUF : MC/ET/X/198

² Roland BUTEL est qualifié de *marchand mercier grossier* dans 2 baux de 1642 & 1647.

³ Claude Philippe BUTEL, frère de l'époux.

⁴ Marguerite RICHARD (sa première femme).

Familles DESJARDINS & HEMON

Tuition DESJARDINS du 9 juin 1688

L'an 1688 le 9^{ème} jour de juin, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis des enfants mineurs de défunts Pierre DESJARDINS, maître menuisier à Paris, & d'Anne TALON, sa femme, savoir :

- *Benoît BODARD, maître quincaillier, Jean LUBIN, maître menuisier, oncles maternels à cause de leurs femmes,¹*
- *Jean Antoine TALLON, maître peignier tabletier, oncle maternel,*
- *Pierre BARNOULT, maître tailleur d'habits, cousin paternel à cause de sa femme,*
- *Nicolas DRAS, maître menuisier, cousin maternel à cause de sa femme,²*
- *Vincent BOUTET & Guillaume du CERF, maîtres bourreliers, amis,*

tous en personnes ; lesquels nous ont dit qu'il est besoin d'élire un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs pour leurs personnes & biens dorénavant régir & gouverner ; nous requérant de leur en pourvoir &, à cet effet, prendre leurs serment & avis sur la dite élection ; sur laquelle requête avons aux dits parents & amis ci-dessus nommés fait faire le dit serment requis & en tel cas accoutumé ; après lequel ils nous ont dit, savoir les dits LUBIN & BARNOULT à leur égard qu'ils s'en rapportent à justice, & tous les autres qu'ils nomment & élisent le dit LUBIN pour tuteur aux dits mineurs, & pour subrogé tuteur la personne du dit Pierre BARNOULT.

Sur quoy nous disons [...]

¹ Marie Catherine & Marguerite TALON.

² Nicolas DRAS décède en 1715 : cf. son inventaire après décès du 4 juin 1715.

Avis DESJARDINS du 29 décembre 1695

L'an 1695 le 29 décembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Catherine DESJARDINS, fille de défunt Pierre DESJARDINS, vivant maître menuisier à Paris, & de Anne TALON, sa femme, ses père & mère, à savoir :

- *Benoît BAUDART, marchand quincaillier, oncle maternel à cause de Catherine TALON, sa femme,*
- *Pierre BAUDART, aussi marchand quincaillier, cousin germain maternel,*
- *Philippe LUBIN, maître menuisier, cousin germain maternel, ¹*
- *Nicolas LEDRAS, aussi maître menuisier, cousin germain, ²*
- *Mre Étienne LEGLOU, prêtre chanoine de l'église collégiale de St Étienne des Grès, ³*
- *Jean HENRY, maître cordonnier, Mathieu CARON, officier au grenier à sel, & Jean GRISART, bourgeois de Paris, amis,*

par Me Jacques [...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite DESJARDINS, qu'à cause du risque à elle arrivé en l'année 1691 pour raison de quoy, par sentence de contumace rendue en la Chambre criminelle du Châtelet de Paris le 18 mai de la dite année, les principaux accusés & coupables ont été condamnés en peines afflictives ⁴, le nommé BOUCHER, que l'on supposait être complice de ce risque, a été condamné à luy payer une somme de 3 000 livres d'intérêt civil ; laquelle sentence n'a jamais été par elle levée, ni n'a pu être exécutée contre le dit BOUCHER, parce qu'elle ne le connaît point ni ne sait où il demeure, non plus que ses facultés, n'ayant pu l'apprendre quelques soins qu'elle ait pris de s'en informer ; cependant un particulier s'est adressé à elle & luy a proposer de luy céder tous les droits [...]

¹ Fils de Jean & Marguerite TALON.

² Signature Nicolas DRAS.

³ Ancienne église de Paris aujourd'hui détruite.

⁴ Les peines afflictives étaient des peines médianes, situées entre les peines légères & la peine capitale.

**Contrat de mariage
entre Alexis HEMON & Catherine DESJARDINS
le 27 février 1696 ¹**

Furent présents Alexis EMOND, compagnon menuisier demeurant au cloître & paroisse St Martial, fils de défunt Jacques EMOND, maître pêcheur à Bougival, & de Jeanne BIGOT, à présent sa veuve, d'elle pour ce présente assisté, demeurant à [...], étant ce jourd'huy à Paris, pour luy & en son nom, d'une part ; ²

& Catherine DESJARDINS, maîtresse couturière à Paris, fille des défunts Pierre DESJARDINS, maître menuisier à Paris, & Anne TALON, sa femme, assistée & autorisée de Nicolas DRAPS, aussi maître menuisier à Paris, son tuteur ³, demeurant rue & paroisse St Germain l'Auxerrois, aussi pour elle, d'autre part ;

lesquelles parties, pour raison du futur mariage du dit Alexis EMOND & de la dite Catherine DESJARDINS, ont reconnu avoir fait entre elles ce qui ensuit, en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit futur époux :

- *Pierre RAFOND, compagnon menuisier, son frère utérin,*
- *& Pierre BRUNELLE, aussi compagnon menuisier, ami,*

& de la part de la dite future épouse :

- *Marguerite TALON, veuve de Jean LUBIN, maître menuisier à Paris, tante,*
- *& Jean LUBIN, menuisier, cousin germain,*

& encore en la présence de dame Françoise BRICONNET, veuve de Mre Jérôme THIBAUT, chevalier, seigneur de Beauraine, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes.

C'est à savoir que [...]

¹ Me BOUTET : MC/ET/LXVI/283

² Alexis HEMON, né le 27 avril 1670 à Bougival, est un enfant posthume de Jacques HEMON, décédé en janvier 1670 à Bougival.

³ Nicolas DRAS, *cousin maternel à cause de sa femme*, devenu tuteur après le décès de Jean LUBIN, élu à cette charge en juin 1688, décède en 1715 : cf. son inventaire après décès du 4 juin 1715.

Tuition HEMON du 8 novembre 1724

L'an 1724 le 8 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Alexis, Simon, Philippe, Denis, Jean Baptiste, d'autre Alexis & Catherine HEMON, enfants mineurs de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve,*
- *Gilbert DELASALLE, maître perruquier à Paris, oncle maternel à cause de Marguerite DESJARDINS, sa femme,*
- *Nicolas FOUREAU, maître tailleur d'habits à Paris,*
- *François VIGNERON, maître coutelier,*
- *Jean Louis GALLET, maître tabletier,*
- *Thomas FACIOT, marchand chapelier,*
- *François DUVAL, batteur d'or à Paris,*
- *& Joseph HINET, beau-frère à cause de Marie Catherine HEMON, sa femme, sœur des mineurs,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait au cas requis, nous ont dit au sujet de l'élection qu'il convient faire d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs attendu le décès de leur dit père, qu'ils sont d'avis que la dite veuve, leur mère, soit élue leur tutrice, & le dit Joseph HINET subrogé tuteur.

Contrat de mariage
entre Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR
le 17 janvier 1728 ¹

Furent présents Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, y demeurant rue de la Tacherie, paroisse St Merry, fils de défunt Alexis HEMON, aussi maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, sa femme, à présent sa veuve, d'elle pour ce présente & de son consentement assisté, demeurant susdites rue & paroisse, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Élisabeth Françoise NICAR, fille de S. François NICAR, marchand orfèvre joaillier à Paris, & de défunte Françoise Radegonde SUREAU, sa femme, ses père & mère, assistée & du consentement de son dit père, demeurant, savoir le dit S. NICAR rue des Lavandières, paroisse St Germain l'Auxerrois, & la dite Élisabeth Françoise NICAR rue & paroisse St Germain l'Auxerrois ; la dite Élisabeth Françoise NICAR émancipée d'âge, procédant sous l'autorité se S. Guillaume SUREAU, bourgeois de Paris, son oncle & son curateur, de luy aussi pour ce présent assistée, demeurant susdites rue & paroisse St Germain l'Auxerrois, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en la présence, de l'avis & consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir S. Charles JOUBERT, marchand mercier, oncle de la dite Élisabeth Françoise NICAR à cause d'Élisabeth SUREAU, sa femme,

ont fait & accordé entre eux les traité & conventions [...]

¹ Me BOURON : MC/ET/XXIX/388

**Clôture de l'inventaire après décès d'Alexis HEMOND
du 17 février 1728**

Est comparue Catherine DESJARDINS, veuve d'Alexis HEMOND, menuisier à Paris, y demeurant rue de la Tacherie, paroisse St Méry, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entre elle & le dit défunt son mari, que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par devant LEFEVRE & JOURDAIN, notaires en cette Cour, le 23 décembre dernier ; comme aussi à la requête de Pierre Alexis HEMOND, menuisier, & de Joseph [HINET] & Marie Catherine HEMOND, sa femme, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dits mineurs ; & est tenu pour clos.

Avis HEMON du 1^{er} septembre 1734

L'an 1734 le 1^{er} septembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Alexis HEMON, mineur de 20 ans passés, fils d'Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & Catherine DESJARDINS, sa veuve, à présent femme en secondes noces de Charles THISON, maître tabletier à Paris, savoir :

- *Pierre Alexis & Philippe HEMON, tous deux majeurs, maîtres menuisiers à Paris, frères du dit mineur,*
- *Simon HEMON, autre frère aussi majeur, maître menuisier à Paris,*
- *Julien TALON, maître tabletier à Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Charles PROZELLE, marchand orfèvre à Paris, Denis MAUCHAUFFÉ, maître peaussier à Paris, & Pierre BENOIST, maître doreur à Paris, amis,*

tous par Me Charles Pierre PERROT, procureur au Châtelet de Paris, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Charles THISON & la dite DESJARDINS, sa femme, de luy à cet effet autorisée, tuteurs conjointement du dit mineur, comme le dit THISON ayant été chargé de la dite tutelle par son mariage avec la dite DESJARDINS, qui a été élue à la dite charge de l'avis des parents & amis du dit mineur homologué par notre sentence du 8 novembre 1724, laquelle charge elle a accepté le même jour, les dits THISON & sa femme pour ce aussi constituants ; que le dit mineur, menuisier de son métier dont il sait travailler, a quitté Paris il y a environ un an & est allé courir le pays ; qu'étant à [Beucaire], il s'y est engagé avec le Sr Chevalier de Simianne, capitaine dans le régiment royal infanterie, de présent en garnison à Montmidy ; que le dit mineur a obtenu du dit Sr son capitaine un congé de 2 mois, à la faveur duquel il est revenu en cette ville dont il ne veut point sortir ni retourner à sa garnison, quoique le temps du congé soit expiré ; lequel refus ne peut avoir que de mauvaises suites ; que le dit Sr capitaine consent à donner un congé absolu en luy fournissant un homme à la place du dit HEMON ou 300 livres pour en avoir un ; mais que le dit mineur n'a aucuns revenus échus, les ayant touchés à mesure de leur échéance ; pourquoi il est nécessaire de les autoriser à l'effet d'emprunter en la dite qualité de tuteurs les 300 livres pour fournir [...]

Contrat de mariage
entre Denis HEMON & Marie ROUILLON
le 25 octobre 1734 ¹

Furent présents sieur Denis HEMON, tabletier à Paris, demeurant à Paris rue & paroisse St jacques de la Boucherie, majeur, fils de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, ses père & mère, de laquelle sa mère il a dit avoir le consentement, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Marie FLEURON, veuve de Charles ROUILLON, blanchisseur à Paris, demeurant à Paris rue des Écrivains, paroisse St jacques de la Boucherie, stipulant pour Marie ROUILLON, sa fille mineure & du dit défunt son mari, demeurant avec elle, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, pour raison du mariage qui sera incessamment célébré entre le dit Denis HEMON & la dite Marie ROUILLON, sont convenus & demeurés d'accord de ce qui suit en la présence de :

- *sieur Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & damoiselle Élisabeth Françoise NICAR, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, frère & belle-sœur du dit futur époux,*
- *sieur Philippe HEMON, aussi maître menuisier à Paris, son frère,*
- *& Jean Baptiste FLEURON, bourgeois de Paris, oncle maternel de la dite Marie ROUILLON,*

Premièrement, les dits futurs époux seront communs en biens [...]

¹ Me LANGLOIX : MC/ET/IX/641

Avis HEMON du 16 novembre 1735

L'an 1735 le 16^{ème} jour de novembre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Catherine HEMON, fille mineure de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, sa femme, depuis sa veuve, & à présent femme en secondes noces de Sr Charles TIZON, bourgeois de Paris, à savoir :

- *Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & Denis HEMON, maître tabletier à Paris, frères,*
- *Julien TALON, maître tabletier à Paris, cousin maternel,*
- *[...], amis*

tous par Me Gabriel BUQUET, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, nous a dit sur ce qui leur a été représenté par les dits Charles TIZON & Catherine DESJARDINS, sa femme, elle de luy autorisée à l'effet ci après, à ce présents en qualité de tuteurs conjointement de la dite mineure, que la dite Catherine HEMON mineure est recherchée en mariage par un maître coutelier à Paris qui, pour le soutien de son commerce, désirerait recevoir une dot en deniers ; que la dite Catherine HEMON n'en a aucuns, mais est propriétaire d'un huitième en la moitié au total d'une maison rue de la Tacherie, paroisse St Mery, comme héritière pour pareille portion du dit défunt Alexis HEMON, son père ; [...]

Tuition HEMON du 24 décembre 1749

L'an 1749 le 24 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marie Élisabeth Nicolle, âgée de 10 ans passés, & de Marguerite, âgée de 5 ans passés, filles mineures de Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & de défunte Marguerite MODERAT, sa femme, savoir :

- *le dit HEMON,*
- *Marguerite Suzanne LE GAY, veuve de Nicolas MODERAT, officier [fort] des ports de cette ville, aïeule maternelle,*
- *Denis HEMON, maître tabletier, Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, oncles paternels,*
- *Claude Barthélemy LANGLOIS, marchand mercier, cousin issu de germain maternel à cause de Anne LOCHET, sa femme,*
- *Joseph HINET, maître menuisier, oncle paternel à cause de Marie Catherine HEMON, sa femme,*
- *Antoine BERNARD, marchand mercier, cousin issu de germain à cause de [Françoise] MODERAT, sa femme,*
- *Amable BARBIER, machiniste, ami,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont d'avis que le dit Philippe HEMON soit élu tuteur des dites mineures, ses filles, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens ; & la dite veuve MODERAT, pour leur subrogée tutrice ; lesquels s'en rapportent à justice sur leurs dites nominations.

Tuition PINGENET du 11 décembre 1751

L'an 1751 le 11 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Denis PINGENET, âgé de 10 ans ou environ, fils mineur de François PINGENET, maître coutelier à Paris & coutelier ordinaire du Roy, & de défunte D^{lle} Catherine HEMON, sa femme, ses père & mère :

- *Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris,*
- *Philippe HEMON, maître menuisier,*
- *Jean Baptiste HEMON, maître menuisier,*
- *Denis HEMON, maître tabletier,*
oncles maternels,
- *[...], amis,*

tous par Me Armand REGNARD de BARENTIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr PINGENET soit élu tuteur du dit mineur, son fils, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens, & le dit Pierre Alexis HEMON pour subrogé tuteur, lesquels s'en rapportent à justice pour leurs dites nominations.

**Tuition & avis HEMON
du 29 décembre 1767**

L'an 1767 le 29 décembre, par devant nous Jean François DUFOR, chevalier, seigneur de Villeneuve, Challas & autres lieux, sont comparus les parents & amis de Jean Marie HEMON, âgé d'environ 9 ans, fils de défunt sieur Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & de D^{lle} Marie Jeanne TIPHAINE, sa femme, à présent sa veuve ; lequel Philippe HEMON était veuf en premières noces de Marguerite MODERAT, sa première femme ; tous comparant par la dite D^{lle} veuve HEMON, mère :

- *S. Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, oncle paternel,*
- *S. Louis Anne DUVAL, marchand mercier, cousin germain paternel à cause de D^{lle} Marie Élisabeth Françoise HEMON, son épouse,*¹
- *[...]* ²

tous comparant par Me DUVAL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis & nomment la dite veuve HEMON tutrice au dit mineur son fils à l'effet de tégir & gouverner ses personne & biens ; & le dit Pierre Alexis HEMON, oncle paternel du dit mineur, son subrogé tuteur, même tuteur du dit mineur à l'effet seulement de prendre connaissance de l'inventaire qui sera fait des biens de la succession du dit feu S. HEMON, & de la communauté qui a subsisté entre luy & la dite damoiselle, à présent sa veuve, accepter la dite succession ou y renoncer pour le dit mineur [...]

¹ Fille de Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR, elle contracte mariage avec Louis Anne DUVAL devant Me RAINCE le 21 juillet 1754.

² Tous les autres parents cités appartiennent au côté maternel.

Familles TALON & LEBLANC

Tuition LEBLANC du 12 septembre 1629

L'an 1629 le mercredi 12^{ème} jour de septembre, par devant nous Jacques [L...], conseiller du Roy en son Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie, âgée de 24 ans, Renée, âgée de 22 ans, Marguerite, âgée de 17 ans, & Catherine LEBLANC, âgée de 15 ans, enfants mineurs du défunt Claude LEBLANC, vivant maître cordonnier, & de Claude SANSON, à présent sa veuve, pour être procédé à l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs, ci après nommés, à savoir :

- *la dite veuve,*
- *Me Charles POCHE, maître cordonnier, oncle paternel à cause de sa femme,*
- *Amand LE JEUNE, maître cordonnier, cousin paternel,*
- *Pierre DUTIL, juré crieur de corps & de vins à Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Denis Guy TONNEAU, bourgeois de Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Jean SANSON, marchand fripier,*
- *Guillaume GORJU, marchand fripier, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Pierre MASSELIN, marchand fripier, cousin maternel,*
- *& Étienne CARRÉ,*
en personnes,

auxquels avons fait faire le serment de bien fidèlement & en leur conscience donner avis sur la dite élection [...];

lesquels, après le dit serment, [...] ont élu la dite veuve mère pour tutrice des dits mineurs, & le dit Charles POCHE pour subrogé tuteur pour dorénavant [...]

Avis LE BLANC du 13 octobre 1646

L'an 1646 le samedi 13^{ème} jour d'octobre, vu par nous DREUX d'AUBRAY la requête présentée par Charles POCHET, maître cordonnier à Paris, tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Claude LE BLANC, jadis sa femme, Adrien TALLON, maître peignier tabletier à Paris, tuteur de François LE BLANC, fils mineur de défunt P. LE BLANC & Michelle BRAGIER, ses père & mère ;

Expositive : [...] la succession de défunte Claude SANSON, au jour de son décès veuve de Claude LEBLANCQ [...]

[...] sont comparus :

- *Vincent [BELOTHIN], gagne deniers, oncle paternel, & Louis [P...], maître cordonnier, cousin germain paternel,*
- *Michel MAUCOURT, Vincent LAMBERT & Claude BAILLERS, maîtres cordonniers, oncles maternels à cause de leurs femmes,*
- *Jehan SANSON, marchand fripier, & Pierre [MUSSELIN], aussi fripier, cousins maternels,*
- *Louis [?OTTER ?], aussi marchand, fripier, cousin maternel,*

Bail LEBLANC du 30 janvier 1650¹

Bail d'une maison, sise rue du Mail :

- *Charles PAUCHET, cordonnier,*²
- *Marie LEBLANC, épouse de Vincent LOMBART, cordonnier,*
- *Renée LEBLANC, épouse de Laurent Michel MAUCOURT, cordonnier.*
- *Marguerite LEBLANC, veuve de Claude BAILLEUL, cordonnier,*
- *Catherine LEBLANC, épouse d'Adrien TALON, maître peigner tabletier,*
- *René FILLION, boulanger,*

¹ Me Nicolas LE VASSEUR : ET/XXXV/263

² Charles PAUCHET est veuf de Claude LEBLANC.

Avis TALLON du 22 septembre 1666

Par devant nous Antoine FERRAND, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant particulier civil & assesseur civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, est comparu Me François LE BIGOT, sieur de LA RONDIERE, avocat en parlement, propriétaire [...] au total d'une maison sise en cette ville de Paris [...], icelui assisté de Me Léonard [...] ; lequel nous a dit que, suivant la sentence [...] rendue entre luy & Benoît BAUDART, marchand quincaillier à Paris, Jean MOREL, Catherine & Anne TALLON, fille émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Jean TALLON, maître peignier tabletier à Paris, son curateur aux causes ; le dit TALLON au dit nom [...] a fait appeler tant le dit TALON que Adrien TALON, Adrien [VALLEAZ], Simon LE GRAS & Charles POUCHET par exploit de [M...], sergent à cheval en cette Cour, du 20^{ème} du présent mois à ce jourd'huy, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur aux dites Anne & Catherine TALON à l'effet de la vente par licitation de la dite maison ci-dessus [...] ; & conformément à la dite [...] sont comparus, savoir :

- *le dit Jean TALLON, maître peignier tabletier à Paris, cousin germain paternel,*
- *Charles POUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LE BLANC, sa femme,*
- *le dit [VALLEAZ] de même vacation, cousin germain maternel à cause de Claude POUCHET, sa femme,*
- *& le dit Simon LE GRAS, de même vacation & parenté à cause de Marguerite RENAUD, sa femme,*

[p. 2]

présents en personnes ;

auxquels avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus ; lesquels, après serment par eux fait, ont dit qu'ils élisent pour tuteur aux dites Catherine & Anne TALON à l'effet de la dite vente par licitation [...] le dit Adrien TALON, leur père, [...] Benoît BAUDART, mari de la dite Catherine TALON, [...] ;

Est comparu le dit Benoît BAUDART, à cause de Catherine TALON, sa femme, [...] après le décès de Catherine LE BLANC, sa mère, [...]

Avis TALON du 13 avril 1668

L'an 1668 le vendredi 13^{ème} jour d'avril, vue par nous Antoine DAUBRAY, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, la requête judiciaire à nous faite par Benoît BAUDAT, marchand mercier à Paris, & Marie Catherine TALON, sa femme, par Anne TALON, émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Jean TALON, maître peignier tabletier à Paris, son curateur aux causes & actions ; & par le dit Jean TALON, au nom & comme tuteur de Marguerite & Jean TALON ; les dits Marie Catherine, Anne, Marguerite & Jean TALON, frère & soeurs, enfants mineurs de défunt Adrien TALON, vivant aussi maître peignier tabletier à Paris, & de Catherine LEBLANC, jadis sa femme en premières noces, leurs père & mère ; [...] qu'après le décès [...] TALON, qui a survécu [à] la dite LEBLANC, il aurait convolé en secondes noces avec Marguerite LE MOYNE, à présent sa veuve, [...] la dite LE MOYNE, au nom & comme tutrice de Jean Antoine TALON, fils mineur du dit défunt & de la dite D^{lle} LE MOYNE, [...]

[p. 2]

[...] qu'il leur est avantageux [...] à la dite succession [...] pour les reliquats du compte à eux rendus par la dite Marguerite LE MOYNE, leur belle-mère, par devant Me Jacques CAMUZE [...] le 17 octobre dernier [...]

[...] consentement des parents & amis des dits TALON mineurs, les dits exposants les ont à cet effet fait assembler [...] à ce jour d'huy, lesquels sont comparus, savoir :

- *les dits [Benoît] BAUDAT & Jean TALON,*
 - *Charles POUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LE BLANC, sa femme, & ci devant subrogé tuteur des dites Marie Catherine & Anne TALON, & encore [...] tuteur des dits Marguerite & Jean TALON,*
 - *Adrien [VALLEOZ], maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Claude POUCHET, sa femme,*
 - *Pierre BAUDAT, [...], père du dit BAUDAT,*
 - *Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
 - *Jacques [...], maître peignier tabletier à Paris, beau-frère du dit Benoît BAUDAT à cause de Charlotte BAUDAT, sa femme,*
 - *Simon LEGRAS, maître cord. à Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- présents en personnes ; lesquels [...]*

Avis TALON du 15 septembre 1668

L'an 1668 le 15^{ème} jour de septembre, vu par nous Antoine DAUBRAY [...] la requête judiciaire à nous faite par Marguerite LE MOYNE, veuve de feu Adrien TALON, vivant maître peignier tabletier à Paris, au nom & comme tutrice de Jean Antoine TALON, fils mineur du défunt & d'elle, [...] parents & amis de son dit mineur de s'assembler par devant nous à ce jourd'huy pour luy donner avis [...] ;

lesquels parents sont comparus, savoir :

- *la dite veuve, sa mère,*
- *Jean & Adrien TALON, maîtres peigniers tabletiers à Paris, cousins germains paternels,*
- *Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Benoît BAUDART, marchand bourgeois de Paris, beau-frère [...] à cause de Marie Catherine TALON, sa femme,*
- *Charles POUCHET, maître cord^{ier} à Paris, à cause de défunte Claude LEBLANC, sa femme, subrogé tuteur,*
- *Simon LE GRAS, maître cord^{ier} à Paris, ami,*

Avis TALON du 26 septembre 1668

L'an 1668 le mercredi 26 septembre, vu par nous Antoine DAUBRAY [...] la requête judiciaire à nous faite par Jean TALON, maître peignier tabletier à Paris, tuteur de Marie TALON, fille mineure de défunts Adrien TALON, vivant de même vacation, & de Catherine LEBLANC, sa femme, ses père & mère, [...] la dite mineure à présent âgée de 16 ans [...]

[p. 2]

les parents & amis de la dite mineure [...] sont comparus [...] par son tuteur :

- *Charles POUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LEBLANC, sa femme,*
 - *Adrien [VALLERY], maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Claude POUCHET, sa femme,*
 - *Adrien TALON, maître peignier tabletier à Paris, cousin germain paternel,*
 - *Simon LEGRAS, maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Marguerite RENARD, sa femme,*
 - *Jean RENARD, de même vacation & parenté à cause de défunte Marguerite POUCHET, sa femme,*
 - *& Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, ami, présents en personnes,*
- lesquels [...]*

Tuition TALLON du 11 juillet 1710

L'an 1710 le 11^{ème} juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean François, âgé de 14 ans, Jeanne Élisabeth, âgée de 12 ans, Julien, âgé de 10 ans, Marie Élisabeth, âgée de 7 ans, ans, Marie Élisabeth, âgée de 5 ans, enfants mineurs de défunt Jean Antoine TALLON, maître peignier tabletier à Paris, & de Marie Élisabeth BATTILLY, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur, à savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Alexis HEMON, maître menuisier, cousin paternel à cause de Catherine DESJARDINS, sa femme,*
- *André de SAINÉ, aussi maître menuisier, cousin paternel à cause de Marie Anne DESJARDINS, sa femme, ¹*
- *François BISEUIL, marchand de cire d'Espagne, oncle maternel à cause de Marie Jeanne LEDROIT, sa femme, ²*
- *Laurent REGNAULT, [...], amis,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait, nous ont dit qu'ils élisent la dite veuve mère tutrice, & pour subrogé tuteur le dit Alexis HEMON, lesquels à leur égard se rapportent à justice.

¹ Catherine & Marie Anne DESJARDINS sont les filles de Pierre & Anne TALON.

² Cire d'Espagne ou cire à cacheter.

**Clôture de l'inventaire après décès de Jean Antoine TALON
du 22 mai 1713 ¹**

Est comparue Élisabeth BATILLY, veuve de Jean Antoine TALON, maître peignier tabletier à Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt et elle que comme tutrice de leurs enfants mineurs, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête en présence d'Alexis AYMONT, maître menuisier à Paris, subrogé tuteur des dits mineurs, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt leur père, par [LE COURT] et AUMONT, notaires, le 19 des présents mois et an ; [le dit inventaire] tenu pour clos. ²

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1703 à 1723 : Y//5311

² Alexis AYMONT (ou HEMON), marié avec Catherine DESJARDINS, est le gendre d'Anne TALON, & donc le neveu du défunt.

**Tuition & avis TALLON
du 8 février 1717**

L'an 1717 le 8 février, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus Jean Louis GALLET, maître peignier tabletier à Paris, & Marie Élisabeth BATILLY, sa femme, auparavant veuve de Jean Antoine TALLON, aussi maître peignier tabletier à Paris, de luy autorisée ; lesquels nous ont dit que du mariage du dit défunt TALLON & de la comparante sont issus 5 enfants, 2 garçons & 3 filles ;

que Jean François TALLON, âgé de 20 ans & demi, aîné des dits enfants, ayant appris la même profession de maître peignier tabletier à Paris, il serait en état de travailler pour son compte du même métier ; mais ayant besoin d'ustensiles du dit métier & de quelques meubles pour une chambre, il se serait adressé aux comparants pour luy avancer une somme à cet effet ; ce qu'ils sont prêts de faire pourvu que ses parents & amis en soient d'avis, & que la somme qu'ils donneront soit allouée dans le compte qu'ils luy rendront de la tutelle qu'ils ont eu de ses personne & biens ;

les comparants nous représentent aussi que du dit mariage du dit TALLON & de la comparante sont issus 4 autres enfants, un garçon & 3 filles : le garçon nommé Julien, âgé de 16 ans & demi, la fille aînée Jeanne Élisabeth, âgée de 18 ans & demi, la 2^{ème} Marie Élisabeth l'aînée, âgée de 14 ans, & la 3^{ème} aussi nommée Marie Élisabeth, âgée de 12 ans ou environ ; lesquels il conviendrait aussi de mettre en métier pour pouvoir devenir capables de gagner leurs vies & se procurer un établissement ;

mais leurs biens qu'ils ont hérités de leur père ne montant qu'à 1 000 livres pour eux 5, les comparants sont néanmoins disposés à leur avancer ce qui leur sera nécessaire pour leur faire apprendre métier lorsque l'occasion s'en présentera, pourvu que les dits parents en soient d'avis, & que les sommes qu'ils donneront leur soient allouées dans le compte qu'ils rendront aux dits enfants ;

pourquoy ils ont prié les parents & amis des dits mineurs TALLON de comparoir par devant nous pour donner leur avis sur ce que dessus ; & d'autant qu'ils comparent, nous requièrent de prendre leurs serment & avis ; & ont signé.

Jean Louis GALLET

Marie Élisabeth BATILLY

& à l'instant sont comparus :

- *Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, cousin germain paternel à cause de Catherine DESJARDINS, sa femme, & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Philippe LUBIN, de même profession, cousin germain paternel, ¹*
- *Edme Pierre FROMENT, maître peignier tabletier à Paris, ami,*
- *[...], amis,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait en la manière ordinaire, nous ont dit qu'ils étaient d'avis [...]

¹ Fils de Jean LUBIN & Marguerite TALON.